



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Service de la communication

Communication

Mgr Charles Morerod donne des précisions sur son élection

L'élection de Mgr Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, à la présidence de la Conférence des évêques suisses (CES), annoncée le 4 décembre, a suscité quelques réactions de certains médias. L'évêque s'explique :

« Au moment où je suis élu président de la Conférence des évêques suisses (CES), je reçois des questions, ce qui est d'ailleurs plutôt réjouissant. J'en reprends quelques-unes :

- On m'a élu parce que, compte tenu notamment de l'âge de plusieurs membres de la Conférence, j'étais le seul éligible. C'est vrai. On aurait pu « postuler » un autre évêque. Cela dit, l'élection n'a pas été problématique.
- Certains se posent des questions sur la communication partielle à propos de la lettre de Rome me concernant, au terme d'une enquête canonique. Nous en avons donné un résumé, mais l'absence de publication suggère une dissimulation. Dans un premier temps, les évêques concernés ont décidé en commun de ne pas publier, car on risquerait de toujours devoir faire paraître ce qui arrive de Rome. Après discussion à la CES, je publie la lettre qui m'était adressée personnellement. On y voit à la fois des marques de confiance et deux reproches.
- La confiance porte sur l'absence de dissimulation, et confirme d'ailleurs ce qu'avait publié le Procureur général du canton de Fribourg après dialogue avec ses collègues romands. La lettre me remercie de ma proximité avec les victimes.
- On me reproche de ne pas avoir toujours ouvert une enquête canonique : c'est vrai. Environ 4 mois après être devenu évêque, j'ai rencontré des victimes qui m'ont dit ne plus faire confiance aux procédures internes à l'Église, et demandaient la création d'une commission indépendante. Je les ai en effet aidés à mettre sur pied la CECAR, et j'ai tenu compte de leurs remarques sur les procédures internes, en m'adressant à la justice de l'État. C'est aussi en lien avec les demandes des victimes que, depuis près de 10 ans, je dis que je communique les plaintes à la justice, même si la victime ne le veut pas, afin d'éviter d'autres victimes.



- Je reçois un autre reproche : avoir manqué de discernement en engageant des collaborateurs. Cela touche, actuellement, le vicaire général Bernard Sonney. J'ai eu l'occasion, depuis ma dernière communication à ce sujet, de parler de Mgr Sonney au signataire de la lettre, le cardinal Prevost. Mgr Sonney demande comment se défendre d'une accusation qu'il ne connaît pas précisément, et comment on lèverait une prescription pour une parole adressée à un homme majeur. Suivant les indications du cardinal Prevost, j'ai appris qu'on ne reprochait pas un délit à Mgr Sonney, et que le laisser en fonction dépendait du choix de l'évêque. Comme une sanction n'est pas juridiquement justifiée, Mgr Sonney continue son ministère de prêtre et nous verrons ensemble quelle forme donner à cette reprise. Cela ne signifie nullement négliger une souffrance qui demeure après des décennies pour plusieurs raisons, dont cette parole mal connue. »

Liens :

- [Communiqué du 18.10.2024](#)
- [Lettre de Rome indiquant les résultats de l'enquête](#)
- [Communication du Ministère public fribourgeois](#) (décembre 2023)
- [Chronologie de la gestion des abus dans le diocèse](#)

Fribourg, le 6 décembre 2024

Le Service diocésain de la communication